

GDS

une maladie grave à mortelle !

Le plus souvent, l'homme et l'animal se contaminent via l'eau de boisson ou les aliments. On note aussi une possibilité de contamination par contact direct avec un porteur de la maladie voire chez l'homme une possibilité d'infection par voie aérienne. On peut schématiser les voies de circulation de la bactérie au sein d'une exploitation agricole (schéma 1) ce qui permet de comprendre la facilité de persistance de la salmonelle une fois rentrée dans un élevage et la difficulté d'éradication de la maladie en raison du portage chronique par certains animaux et des nombreuses possibilités de recyclage de ces bactéries... Ainsi, il paraît essentiel de travailler en termes de prévention plutôt qu'en curatif pour maîtriser cette maladie.

Le niveau de sensibilité d'un hôte est très variable en fonction de l'âge, de facteurs immunodépresseurs (gestation, maladies intercurrentes, parasitisme) et de l'espèce touchée. Certains animaux (bovins adultes notamment) peuvent supporter des niveaux élevés de concentration en salmonelle dans l'aliment (jusqu'au million de bactérie par gramme) ou l'eau de boisson sans signe clinique alors que l'homme et particulièrement le jeune enfant seront très sensibles et mourront réagir dès une dizaine de bactéries par gramme d'aliment. Une vache adulte pourra souvent consommer de

l'eau contaminée sans signe particulier mais excrètera des quantités importantes de bactéries au moment du vêlage, contaminant son veau qui déclenchera alors une entérite grave dans la semaine suivant la mise-bas. Ainsi, il existe différents types d'expression de la maladie (voir tableau 2 ci-dessous).

L'incubation chez l'homme dure de 6 à 72 heures avant l'apparition d'une gastro-entérite fébrile souvent sans conséquence chez un adulte en bonne santé qui guérira sans séquelle en 3 à 5 jours ; néanmoins, les personnes âgées et les jeunes enfants peuvent déplorer une septicémie (passage du germe dans le sang) et la mortalité est d'environ 5% dans ce cas.

La salmonellose est la première zoonose alimentaire en France

On appelle zoonose au sens large une maladie commune à l'animal et à l'homme pouvant se transmettre de l'un à l'autre (et vice-versa). L'origine des contaminations humaines n'est pas forcément liée aux produits laitiers contrairement à une opinion très répandue. En effet, les aliments incriminés le plus souvent sont les œufs et produits à base d'œufs (64% des cas), la viande et les produits carnés (8% des cas), le lait et les produits laitiers sont concernés dans moins de 2% des cas. De nombreux contrôles sont réalisés sur toutes les denrées d'origine animale

visant à vérifier l'absence totale de germe dans 25 g de produit fini, faute de quoi le producteur doit procéder au retrait immédiat des lots contaminés.

En cas de salmonellose avérée en élevage, au-delà des mesures d'hygiène de bon sens (lavage des mains, changement de tenue, limitation de circulation des visiteurs, pédiluve...), un certain nombre de mesures sont obligatoires :

- Information de la laiterie en cas de transformation de lait cru
- Mise en place d'autocontrôles en cas de vente directe et retrait des lots en attente des résultats
- Renseignement de l'ASDA afin d'informer la chaîne alimentaire en cas de survenue d'au moins 2 cas en 2 mois en élevage bovin.

La salmonellose reste une maladie difficile à maîtriser une fois installée dans un élevage de part sa forte contagiosité et ses nombreuses possibilités de « recyclage ». Cependant, l'application stricte des règles d'hygiène permet souvent de prévenir l'apparition (ou la réapparition) de cette maladie.

GDS Corrèze,
Dr Christelle ROY

Comment gérer un épisode de salmonellose en élevage ?

En cas de confirmation de salmonellose, 5 grandes règles sont à respecter :

- Examiner précocement tout animal suspect, réaliser des analyses sur ces animaux et sur l'eau d'abreuvement
- Déterminer la souche de salmonelle et son antibiogramme pour définir l'antibiotique approprié en raison des multi-résistances possibles chez cette bactérie et rechercher toutes les sources potentielles de contamination (volailles, porcs...)
- Séparer les animaux malades à savoir les animaux présentant des signes cliniques ou une hyperthermie supérieure à 40°C, veiller à évacuer séparément toute matière infectieuse (compostage des fumiers, élimination des délivres ou avortons, ...) et à désinfecter l'environnement immédiat et le matériel contaminé.
- Mettre en place un traitement de soutien sur les malades (fluidothérapie abondante, anti-inflammatoires non stéroïdiens pour lutter contre le choc endotoxinique, ...) et cibler le traitement spécifique en fonction du nombre d'animaux atteints :
 - De 10 à 15% d'animaux atteints au plus, traitement systématique par antibiotique des animaux malades,
 - Au-delà de 15%, on pourra proposer une vaccination des animaux sains associée au traitement antibiotique (ou à la réforme partielle) des animaux malades.
- Nettoyage, désinfection et dératisation des bâtiments d'élevage au moins une fois par an lors de la mise à l'herbe avec traitement éventuel de l'eau d'abreuvement si elle est contaminée et ce au moins deux années consécutives. Attendre au moins 2 mois entre l'épandage des lisiers et purins et le pâturage des parcelles épandues.



BOVINS	PETITS RUMINANTS	PORCINS	HOMME
AVORTEMENTS Dernier tiers de gestation +/- non délivrance DIARRHEES Banales à hémorragiques +/- déshydratation ANOREXIE, FIEVRE, TROUBLES NERVEUX	AVORTEMENTS Entre 3 et 5 mois sur les agnelles surtout DIARRHEES Sur les jeune	PORTAGE ASYMPTOMATIQUE DOMINANT	DIARRHEE DOULEUR ABDOMINALE NAUSEES VOMISSEMENTS FIEVRE MAL DE TETE

tableau 2

<p>Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation</p> <p>Numéro d'exploitation</p> <p>Type atelier</p> <p>Date de livraison</p> <p>Signature de l'éleveur</p>	<p>Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite</p> <p>Date de la visite</p> <p>Autre(s) intervention(s)</p> <p>Numéro ordinal et Signature</p>	<p>Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire</p> <p>J'informe que ce bovin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> a subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente «viande» n'est pas terminé. <input type="checkbox"/> provient d'un lot d'animaux où un cas de botulisme a été détecté il y a moins de quinze jours. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de listériose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de salmonellose clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois. <input type="checkbox"/> provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de cysticerques. <input type="checkbox"/> présente un risque qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de mesures de gestion particulière.
<p>CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ETRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE (DE LA COHESION SOCIALE ET) DE LA PROTECTION DES POPULATIONS OU A LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE</p>		